



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **6 juin 2011**

Décision n° **B-2011-2378**

commune (s) : Lyon

objet : Réalisation d'une série documentaire autour des travaux de rénovation du tunnel de la Croix-Rousse -
Attribution de la subvention 2011 à l'association Trabouloscope - Approbation d'un avenant à la
convention du 17 novembre 2010

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Bret

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 30 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 7 juin 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), MM. Blein, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Barge, Brachet, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 6 juin 2011**Décision n° B-2011-2378**

commune (s) : Lyon

objet : **Réalisation d'une série documentaire autour des travaux de rénovation du tunnel de la Croix-Rousse - Attribution de la subvention 2011 à l'association Trabouloscope - Approbation d'un avenant à la convention du 17 novembre 2010**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

L'association Trabouloscope a initié un projet de réalisation d'une série documentaire vidéo, afin de capter et retranscrire la vie du quartier autour des travaux de rénovation du tunnel de la Croix-Rousse. Ce projet prévoit de réaliser, jusqu'au 31 décembre 2014, 30 courts métrages d'une durée de 5 minutes chacun.

La Communauté urbaine de Lyon, maître d'ouvrage des travaux de rénovation du tunnel de la Croix-Rousse, et qui, par ailleurs, s'investit dans une politique de communication et de participation citoyenne, a souhaité apporter son soutien au projet de l'association.

C'est ainsi que le conseil de Communauté du 20 septembre 2010 a décidé d'apporter une participation financière de 48 000 € pour la réalisation de ces actions et selon un programme pluriannuel, soit 12 000 € en 2010 et 9 000 € pour les années 2011, 2012, 2013 et 2014. L'association Trabouloscope a consenti la cession des droits sur les 8 films au profit de la Communauté urbaine (*Programme d'actions 2011*).

La convention entre la Communauté urbaine et l'association a été signée le 17 novembre 2010, par décision du Bureau n° B-2010-1879 du 15 novembre 2010.

Programme d'actions 2011

L'association a proposé pour 2011 d'aborder dans un premier temps les 3 aspects principaux suivants de la série documentaire "Une Colline, un Tunnel, des Hommes", suivis d'autres thématiques telles que la sécurité, la place de l'environnement dans un tel chantier, la diversité culturelle sur la Croix-Rousse et la vie du chantier.

8 épisodes de 5 à 7 minutes seront livrés entre mars et décembre 2011, mensuellement, exceptés les mois de juillet et août. Les premiers épisodes porteront sur la construction du tunnel existant, la vie du chantier et les vendanges des Canuts.

Le présent rapport a pour objet de décider d'une participation financière à hauteur de 9 000 € au titre du programme d'actions 2011 pour ce projet et d'en définir les modalités de versement.

Cette participation financière fait l'objet de l'avenant n° 1 à la convention du 17 novembre 2010 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération-cadre n° 2010-1691 du 20 septembre 2010 ;



DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 à la convention du 17 novembre 2010 avec l'association Trabouloscope relatif à la participation financière de la Communauté urbaine pour un montant de 9 000 € au titre du programme d'actions 2011 de l'association.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 657 480 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 7 juin 2011.